

Les Bretons sous le regard des historiens normands aux XI^e et XII^e siècles¹

«[...] En ces contrées, un seul chevalier en engendre cinquante, ayant en partage, à la manière des barbares, dix épouses ou davantage : c'est là un trait qu'on rapporte des anciens Maures, ignorants de la loi divine et de la chasteté des mœurs...»². Ces quelques lignes de Guillaume de Poitiers sont censées décrire les Bretons du XI^e siècle et l'on constate sans peine que le regard porté sur le voisin par cet historien normand, bien informé par ailleurs, manque pour le moins d'exactitude et, pour tout dire, d'aménité. Mon propos est d'explorer ce regard porté sur la Bretagne et ses habitants par une pléiade d'historiens normands, souvent de grande qualité et qui, tout au long des XI^e et XII^e siècles, nous livrent, au hasard de leurs œuvres, les rapports tumultueux et complexes qu'entretiennent les deux provinces voisines.

À travers ces pages se dessine un portrait des Bretons, pas toujours flatteur mais pas systématiquement péjoratif. Si l'on peut déjà rencontrer certains clichés dont la fortune se poursuivra longtemps, le premier intérêt est sans doute d'examiner un discours sur l'autre et de voir comment il évolue. Le décryptage de ces propos permet à travers le filtre de la critique de percevoir quelques bribes de la réalité bretonne peu éclairée par de rares textes narratifs mais il dégage, aussi et surtout, toute une gamme de représentations qui en dit long sur les structures sociales et intellectuelles du temps. Ainsi, à côté des Bretons souvent peu gâtés par des historiens qui

¹ Je suis redevable pour cette étude à l'un de mes étudiants de maîtrise, Renaud Latteur, qui, le premier, s'est penché sur cette question et m'a permis de disposer d'une bonne base de départ et d'un certain nombre de réflexions déjà élaborées ; LATTEUR, Renaud, «Une image normande de la Bretagne aux XI^e et XII^e siècles. La Bretagne vue par les historiens normands», Rennes 2, 2000.

² *Partibus equidem in illis miles unus quinquaginta generat, sortitus more barbaro denas aut amplius uxores : quod de mauris veteribus refertur, legis divini atque pudici ritus ignaris*, GUILLAUME DE POITIERS, *Gesta Willelmi, ducis Normannorum et regis Anglorum*, éd. et trad. FOREVILLE, R., Paris, 1952, 42, p. 102.

sont aussi des adversaires, se révèlent les schémas de pensée fortement ancrés dans leur époque. Il s'agit donc moins de savoir qui étaient les Bretons que d'envisager les images qui en étaient forgées. Elles n'étaient pas de simples curiosités ou illusions, elles déterminaient aussi les rapports et la conduite des hommes. Il faudra donc d'abord analyser la portée de ce regard avant d'en cerner les données et l'évolution.

La portée du regard

Ceux qui regardent

Le corpus élaboré est important, quoique réduit à quelques personnalités pour le XII^e siècle. Il réunit des témoins dont les caractères et la position influent très directement sur leurs dires, aussi convient-il de les présenter non pas tant comme auteurs mais dans ce qui fonde leur capacité à parler et à délivrer un discours à propos des Bretons. Bien entendu, il n'est pas question, dans le cadre de cet article, de se livrer à une étude exhaustive. On se limitera à des sondages et à des textes particulièrement significatifs en privilégiant Guillaume de Poitiers et Ordéric Vital dont les œuvres bien éditées se révèlent sur ce point souvent les plus riches. Il ne s'agit donc pas ici de rédiger une sorte de dictionnaire littéraire des historiens normands mais une rapide présentation de leur statut et de leur contexte d'écriture s'impose cependant.

Dudon de Saint-Quentin (vers 960-970 – avant 1043) est, de très loin, le doyen du groupe. Ce chanoine du Vermandois, se mit au service du duc Richard I^{er} et nous lui devons une *Histoire des Normands* connue sous le titre : *De moribus et actis primorum Normanniae ducum*. Elle a l'énorme qualité de nous livrer les origines du duché mais sa réputation n'est guère enviable malgré une réhabilitation entreprise par P. Bouet. À nos yeux, elle ne manque cependant pas d'intérêt en raison de l'utilisation de sources orales et du recours à la rhétorique épique qui accentue les traits que nous recherchons³.

³ DUDON DE SAINT-QUENTIN, *De moribus et actis primorum Normanniae ducum*, éd. LAIR, J., Caen, 1865. Détail intéressant, l'exemplaire conservé à la bibliothèque municipale de Rennes est celui de La Borderie, systématiquement annoté avec des commentaires dont on devine aisément la teneur. Le titre retenu qui figure en tête de plusieurs manuscrits n'a été attribué qu'au XVII^e siècle par un éditeur. CHRISTIANSEN, C., *Dudon de Saint-Quentin, History of the Normans*, trad., Woodbridge, 1998. Pour une vision nouvelle de Dudon : NEVEUX, Fr., *La Normandie des ducs aux rois (X^e-XII^e s.)*, Rennes, éd. Ouest-France, 1998, p. 19-27. Certes, Dudon est un historiographe au service de la famille ducale dont il chante les louanges mais, malgré bien des scories, le témoignage ne peut être rejeté en bloc. Les références aux différents auteurs qui vont suivre sont tirées des éditions les plus récentes sans qu'à chaque fois son auteur soit précisé.

Guillaume, moine de Jumièges, entreprit une histoire apologétique des ducs jusqu'à Guillaume le Conquérant terminée vers 1071-1072 : les *Gesta Normannorum ducum*⁴. Plus connue est l'œuvre de Guillaume de Poitiers, *Gesta Guillelmi ducis Normannorum et regis Anglorum*⁵. Cette histoire de Guillaume rédigée par un proche, bien informée, est une source partielle mais de premier ordre. En effet, l'auteur, ex-chevalier, sait de quoi il parle car il a pu participer aux faits qu'il raconte et sa culture de clerc – il est devenu chapelain de Guillaume et archidiacre de Lisieux – lui donne les moyens de les livrer par écrit. Avec le XII^e siècle, naissent des travaux de grande ampleur et plutôt moins apologétiques dont nous ne retiendrons que deux. Nous devons à Ordéric Vital, moine de Saint-Évroul, l'*Historia ecclesiastica* rédigée de 1194 à 1140 qui constitue une œuvre de très grande qualité, essentielle pour la connaissance de l'Ouest français⁶. Les *Annales* de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel de 1154 à 1186, souffrent de la sécheresse de style des annales mais bénéficient de l'information d'un observateur bien placé pour la connaissance des réalités bretonnes⁷.

Dans l'ensemble, ces auteurs, tout en étant fort différents, présentent un certain nombre de points communs. La qualité de leur information est indéniable, qu'elle soit orale ou écrite, prise sur le vif, dans l'entourage du pouvoir ou dans les archives. Malgré tout, sauf pour Robert de Torigni, pour voisine qu'elle soit, la Bretagne demeure un monde relativement lointain dans lequel nos auteurs n'ont pas mis le pied. De plus, leur proximité avec le pouvoir, au moins pour ceux du XI^e siècle, oriente largement leur vision mais le souci de louer le prince nous vaut peut-être un renforcement des clichés sur le monde breton qui n'est pas sans servir notre projet.

Quelle Bretagne ? Quels Bretons ?

La proximité et les relations guerrières, en particulier durant le XI^e siècle, obligent ces auteurs à s'intéresser fréquemment aux affaires de Bretagne mais d'une façon sélective et leurs choix ainsi que leurs préjugés sont fortement révélateurs des valeurs et principes de leur société. La Bretagne ne leur est pas inconnue mais leur est-elle familière ?

⁴ GUILLAUME DE JUMIÈGES, *Gesta Normannorum ducum*, ed. VAN HOUTS E., Oxford, 1992-1995.

⁵ GUILLAUME DE POITIERS, *Gesta Guillelmi ducis Normannorum et regis Anglorum*, op. cit.

⁶ ORDÉRIC VITAL, *Historia ecclesiastica*, ed. CHIBNALL, M., Oxford, 1969-1980, 6 vol.

⁷ ROBERT DE TORIGNI, *Chronica*, ed. DELISLE, L., Rouen, 1872-73, 2 vol. Voir CHAUOU, A., *L'idéologie Plantagenêt, royauté arthurienne et monarchie politique dans l'espace plantagenêt (XII-XIII siècles)*, Rennes, 2001, p. 65-67.

Très couramment, ils sont conduits à employer le terme *Britones*, classique désignation des Bretons, comme *Normanni* ou *Andegavenses* pour Normands ou Angevins. Ainsi, Guillaume de Poitiers parle des contingents bretons à Hastings et dans les guerres et révoltes sous les fils de Guillaume le Conquérant, Orderic Vital cite *Galli et Britones, Cenomanni et Andegavenses, aliique populi fluctuabant...*⁸. L'expression visiblement fait référence d'abord aux territoires princiers et ne paraît pas envisager un peuple. Par contre, quand Guillaume de Poitiers se livre à une description des mœurs des habitants de la Bretagne, aucun terme associé au concept de peuple n'est employé mais tout le passage suggère une spécificité profonde et désigne par là-même un peuple bien individualisé. Guillaume de Jumièges parle de la *Britannicam patriam* expression forte mais alors en voie d'affaiblissement et qui désigne surtout la terre natale⁹. Par contre, au XII^e siècle, Orderic Vital et Robert de Torigni font parfois preuve d'une originalité significative. Le premier, à plusieurs reprises, qualifie un personnage, *genere Brito*, pour dire ses origines : Hoël évêque du Mans du XI^e siècle est *genere Brito* comme un certain Geoffroy du Corbonnais¹⁰. Le second cite un abbé, *natione Brito*¹¹. Certes, ces expressions ne se multiplient pas chez ces deux auteurs et, par ailleurs, elles peuvent apparaître très classiques. Elles impliquent bien une notion d'origine, *genus* se réfère beaucoup à l'idée de peuple et identifie donc les Bretons comme un peuple défini¹². Or, il semble que cette expression ne soit utilisée que dans le cas breton par Orderic Vital, ce qui signifierait qu'il a une perception particulière et forte de l'identité bretonne, à tout le moins qu'il distingue particulièrement les habitants du duché. Cela pose alors la question de la Bretagne.

Les Bretons vivent en Bretagne, certes, mais que désigne ce mot au Moyen Âge et quelle Bretagne est ainsi identifiée et perçue par les historiens normands ? Robert de Torigni connaît bien l'histoire et sait discerner avec précision les réalités géographiques. Dès le début de sa chronique, faisant allusion à la donation de la Bretagne à Rollon, une des assertions

⁸ GUILLAUME DE POITIERS, «*pedites pariter atque equites Britanni*», p. 190, ORDERIC VITAL, t. II, p. 358-360.

⁹ GUILLAUME DE POITIERS, 43-44, p. 108-109. GUILLAUME DE JUMIÈGES, p. 14. À cette époque le terme se limite à désigner la terre natale sans révéler un attachement particulier, BEAUNE, C., *Naissance de la nation France*, rééd. 1985, p. 437 ; DUPONT-FERRIER, G., «Le sens des mots *patria* et patrie en France au Moyen Âge», *Revue historique*, t. 188, 1940, p. 89-104.

¹⁰ ORDERIC VITAL, t. II, p. 300 et t. VI, p. 342 ; HILLION, Y., «Arnaud et Hoël, deux évêques du Mans au service de Guillaume le Conquérant», *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 110, 2003, n° 1, p. 49-77.

¹¹ ROBERT DE TORIGNI, t. I, p. 298 (1155).

¹² BEAUNE, C., *op. cit.*, chap. XI.

classiques chez les historiens normands, il résume fort bien les choses : *addita etiam ad sumptuum supplementa tota minori Britannia quae antiquitus Letaria sive Armorica vocata est...*¹³. Pour lui, abbé du Mont, la Bretagne est bien la petite Bretagne continentale qui s'appelait Armorique ou *Letavia* avant l'arrivée des immigrants bretons. En règle générale, cependant, tous parlent de la *Britannia* et entendent par là ce que nous appelons Bretagne, éventuellement l'adjectif *minora* vient-il parfois donner une précision¹⁴. Pourtant, ils sont sensibles à l'histoire et, pour relater des faits anciens, ils savent évoquer la *Britannia* insulaire, qualifiée alors d'*insula* ou pas. Robert de Torigni donne Lanfranc comme primat de toute la Bretagne insulaire précise-t-il mais Ordéric Vital, évoquant les prophéties de Merlin parle de *Guortigernus, rex Britanniae*, ce qui désigne un roi du Pays de Galles¹⁵.

Un seul cas fait vraiment problème et intéresse particulièrement notre sujet. Dudon de Saint-Quentin écrit que Rollon demanda au roi Charles le Simple, au traité de Saint-Clair-sur-Epte, la Bretagne «qui se trouvait aux confins du territoire qui lui était promis». Puis, l'auteur précise que fut concédée «toute la Bretagne pour qu'il puisse en vivre»¹⁶. Une telle concession ne peut être envisagée et «toute la Bretagne» doit être compris à la lumière de Flodoard qui, un peu plus tard, en 933, signale que Guillaume Longue-Épée reçut du roi «la terre des Bretons sise au bord de la mer»¹⁷. Même si la péninsule correspond à une terre située en bordure de mer, toutes les analyses historiques conduisent à ne considérer que des contrées de la Normandie occidentale occupées par les rois bretons au IX^e siècle (donation de 867), essentiellement l'Avranchin et le Cotentin, mais peut-être aussi le Bessin où avaient pu s'installer des groupes de Bretons¹⁸. Ce territoire a pu être concédé en 911, et Fr. Neveux suggère que l'archevêque de Rouen avait tout intérêt à voir se reconstituer l'unité politique de sa province religieuse. Ces territoires tombèrent effectivement dans la domination normande au X^e siècle. En 931, Guillaume Longue-Épée écrasa une révolte

¹³ ROBERT DE TORIGNI, t. I, p. 11.

¹⁴ Un exemple : «[...] in Britannia minora...», ROBERT DE TORIGNI, t. I, p. 339.

¹⁵ *Idem*, t. I, p. 188, ORDÉRIC VITAL, t. VI, p. 380-382.

¹⁶ [...] *Britanniam dare, quae erat in confinio promissae terrae... Dedit itaque rex filiam suam, Gislam nomine, uxorem illi duci, terramque determinatam in alodo et in fundo, a flumine Eptae usque ad mare, totamque Britanniam de qua posset vivere*. DUDON, p. 168-169, cité et traduit par NEVEUX, Fr., «La fondation de la Normandie et les Bretons (911-933)», LAURENT, C., MERDRIGNAC, B., PICHOT, D., *Mondes de l'Ouest et villes du monde, regards sur les sociétés médiévales, Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, 1998, p. 300.

¹⁷ *Willelmus, princeps Nordmannorum, eidem regi se committit; cui etiam rex dat terram Brittonum in ora maritima sitam*, FLODOARD, *Annales*, LAUER, Ph. éd., Paris, 1906, p. 55.

¹⁸ NEVEUX, Fr., «La fondation de la Normandie...», *op. cit.*, p. 297-309.

des Bretons du Cotentin et du Bessin et s'établit sur ces régions, envisageant visiblement d'étendre sa domination vers la Bretagne. Dudon, en laissant planer l'idée d'une donation globale, renforce en fait la volonté politique bien réelle des ducs normands du XI^e siècle de soumettre cette Bretagne à leur influence et de faire entrer les ducs bretons dans leur vassalité. L'emploi du terme *Britania* ne constitue en rien une erreur géographique mais s'inscrit dans le soutien à un projet politique.

Par la suite, la Bretagne désignée est celle que nous connaissons mais la Bretagne réellement connue par les auteurs normands est géographiquement très réduite. Le pointage des lieux nommés dans leurs œuvres est révélateur. Dudon de Saint-Quentin ignore largement l'espace breton. L'index de la dernière traduction de son œuvre n'offre aucune référence géographique bretonne si ce n'est un seul fleuve : le Couesnon appelé à fixer la frontière entre les deux provinces¹⁹. Ses successeurs, Guillaume de Jumièges et Guillaume de Poitiers ne précisent guère que Dol et Rennes (fig. 1). Globalement pour ces auteurs, la Bretagne comme les

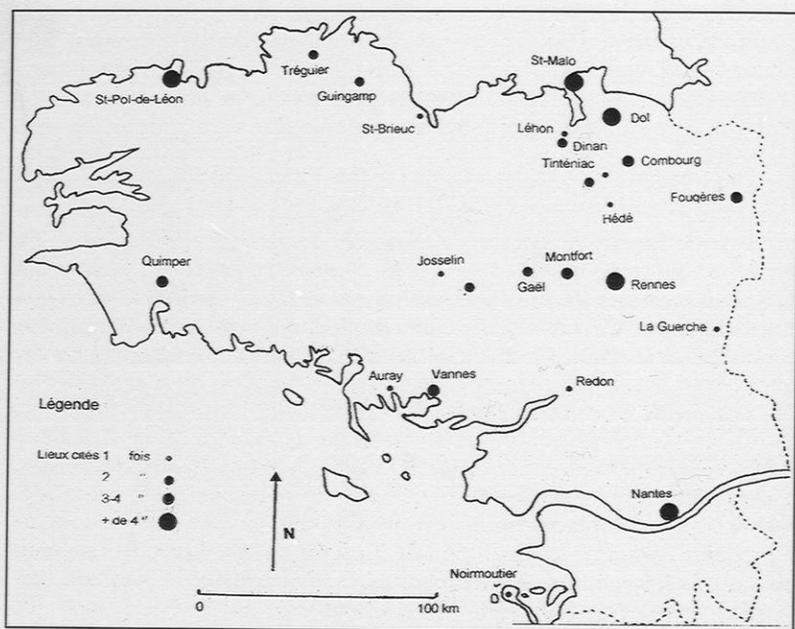


Figure 1. – Lieux cités par les historiens normands.

¹⁹ Il s'agit de la traduction de E. CHRISTIANSEN ; DUDON..., 41, p. 185.

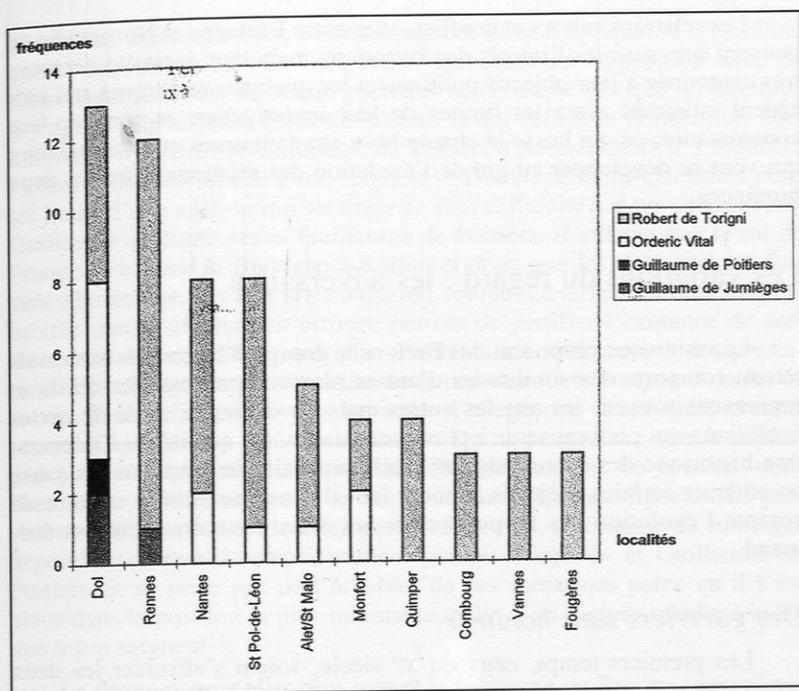


Figure 2. – Fréquence des citations de lieux.

Bretons sont posés comme des entités générales mal individualisées et très mal connues. Il faut attendre les auteurs du XII^e siècle pour avoir des renseignements géographiques précis. Robert de Torigni comme Orderic Vital désignent villes et lieux (fig. 2). Le premier l'emporte d'ailleurs très largement au palmarès de la précision mais l'on constate vite les limites de l'information des deux personnages. Massivement, les lieux cités relèvent de la haute Bretagne et plutôt de sa partie septentrionale, la plus proche du Mont Saint-Michel et de la Normandie, avec une prédilection pour les places fortes, ce qui n'étonne pas. La basse Bretagne n'est guère connue que par Robert de Torigni ; encore les endroits précisés sont-ils liés soit aux seigneurs révoltés contre Henri II, soit aux successions épiscopales, curiosité bien orientée et qui relève d'abord de l'exercice de la fonction abbatiale. En fait, la Bretagne se réduit essentiellement à la haute Bretagne, tant pour des raisons de proximité géographique que de politique mais il faut sans doute ajouter un argument d'importance : la langue. Très nettement, les historiens normands ignorent la Bretagne celtique.

Les relations suivies et conflictuelles entre Bretagne et Normandie ne peuvent que susciter l'intérêt des historiens mais leur curiosité demeure très cantonnée à leur objectif politique et les quelques remarques qui précèdent montrent assez les limites de leur investigation et donc de leur connaissance, ce qui laisse le champ libre aux fantasmes et à l'imaginaire qui vont se développer au gré de l'évolution des relations entre les deux provinces.

Les variations du regard : les adversaires

La vision que proposent des Bretons le groupe d'historiens normands retenu comporte des similitudes d'autant plus compréhensibles qu'ils se reprennent souvent les uns les autres mais on distingue aussi de nettes évolutions qui peuvent tenir à plusieurs raisons. La qualité de l'information historique des auteurs du XII^e siècle pourrait bien remettre en cause ou atténuer certains préjugés ; encore faut-il aussi faire entrer en ligne de compte l'évolution des rapports entre les deux pouvoirs breton et normand.

Des guerriers sans honneur

Les premiers temps, ceux du XI^e siècle, voient s'affronter les deux principautés, la Normandie essayant, non sans succès, d'imposer sa domination ou, du moins, son influence sur le duché breton. Les ducs normands tentent de se lier les ducs bretons par un hommage et n'hésitent pas à encourager, sinon à provoquer, des rébellions, ce que l'on constate dans le soutien accordé par Guillaume le Bâtard à Rivallon de Dol en 1064²⁰. Comme l'a montré M. Brand'honneur, la menace normande entraîne une réorganisation complète de la frontière du nord-est et l'installation de la seigneurie de Fougères pour protéger le comté de Rennes²¹.

Les historiens normands, très proches du pouvoir et assumant souvent un rôle de quasi historiographes ne peuvent que développer leurs écrits dans le sens voulu. Le Breton est d'abord un adversaire et à stigmatiser en tant que tel. Pourtant, chacun le fait avec sa personnalité et inscrit profon-

²⁰ NEVEUX, Fr., *La Normandie des ducs...*, op. cit., p. 138.

²¹ M. Brand'Honneur montre la poussée normande sur la frontière nord-est du duché et la prise de contrôle du Mont Saint-Michel et de ses environs. Ceci entraîne une réorganisation territoriale et politique dont la création de la seigneurie de Fougères est l'un des éléments principaux. Cela n'empêche d'ailleurs pas les ducs normands, en particulier Guillaume le Bâtard, de s'assurer des fidélités certaines dans l'aristocratie de toute cette région. BRAND'HONNEUR, M., *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XI-XII siècles)*, Rennes, 2001, p. 109-117.

dément sa démarche dans l'environnement de son époque. Il n'est donc guère surprenant de voir vilipendés les chefs en opposition avec la Normandie. Cela est de bonne guerre et ne concerne pas que les Bretons, il s'agit d'une attitude générale. Conan II qui refuse la domination normande se voit taxé par Guillaume de Poitiers d'homme plein d'arrogance, violent et surtout rebelle à son seigneur²². Dudon de Saint-Quentin a posé les bases d'une analyse qui sera reprise sans difficulté par ses successeurs, Guillaume de Jumièges et Guillaume de Poitiers. Il affirme que le roi de France a concédé la Bretagne à Rollon et donc que les ducs bretons doivent l'hommage. Il y a là une confusion voulue. La terre concédée fut plus limitée mais l'affirmation erronée permet de justifier l'exigence de serment vassalique. Dudon multiplie d'ailleurs les références à des prestations d'hommages aux divers ducs de la part des chefs bretons. À la fin de sa vie, Rollon fait renouveler les actes d'allégeance et les chefs bretons «mettent leurs mains dans ses mains»²³. On ne peut mieux dire la dépendance et cela permet d'accuser de déloyauté en cas de révolte. «Les Bretons se rebellèrent contre le duc Guillaume [Longue-Épée]... Ils persistèrent follement dans leur félonie»²⁴. Plus tard, Guillaume de Jumièges dépeint un Conan II «impudemment gonflé d'orgueil» et Guillaume de Poitiers ne se prive pas de l'accabler de ses sarcasmes parce qu'il s'est placé dans la position la plus infâmante, celle d'un parjure rebelle à la foi due à son seigneur²⁵.

Le discours peut aller plus loin et la tapisserie de Bayeux vient s'inscrire dans la même optique en racontant d'une manière assez spécieuse l'expédition de Guillaume assisté d'Harold dans le territoire dolois en 1064 (scènes 16 à 20). Cela nous vaut des images remarquables et les premières illustrations de la Bretagne avec les châteaux de Dol, Dinan et Rennes, les cavaliers normands devant ce dernier suggèrent d'ailleurs une prise qui n'exista jamais²⁶. De même, la scène montrant Conan fuyant piteusement, sinon lâchement, la forteresse en se laissant glisser le long

²² *Homini acrioris naturae, fervidae aetatis*, [...], GUILLAUME DE POITIERS, p. 109.

²³ [...] *atque inter manus Willelmi adolescentis manus suas mittentes, principes colligavit illi conjurationis sacramento*, DUDON DE SAINT-QUENTIN, p. 173, le même thème est repris p. 182, 223, etc.

²⁴ [...] *Britones, tenorem fidei quam promiserant penitus abdicantes, coeperunt contra Willelmum ducem esse rebelles*, le duc envoie alors des ambassadeurs : «*Illi autem in infidelitatis suae perseverentia stultitius commorantes, legatos remiserrunt ad ducem Willelmum*», *ibidem*, p. 183.

²⁵ *proterve fastu elatus*, GUILLAUME DE JUMIÈGES, p. 56.

²⁶ PARISSÉ, M., *La tapisserie de Bayeux, un documentaire du XI^e siècle*, Paris, 1983 ; MUSSET, L., *La tapisserie de Bayeux, œuvre d'art et document historique*, La Pierre-qui-Vire, Zodiaque, 1989.

d'une corde paraît bien être une pure affabulation²⁷. Après la félonie, la couardise : les ducs bretons manquent à toutes les valeurs de leur rang, ce qui ne justifie que plus les entreprises des ducs normands. Toutes ces notations ne sont pas sans intérêt mais cette pratique, de péjoration est mise en œuvre classiquement à l'égard de tout adversaire pour le dévaloriser et, en ce domaine, les chefs bretons ne font que subir la loi commune. De même, selon le récit de Guillaume de Poitiers, à Hastings le contingent breton qui formait l'aile gauche vacilla, son impétuosité le mit en péril et il amorça un mouvement de panique avant de se ressaisir²⁸. Même dans l'alliance, la confiance ne règne pas totalement et les vieux réflexes ne tardent pas à se manifester.

Des barbares

D'autres traits se révèlent beaucoup plus intéressants en accordant au peuple breton dans son ensemble des spécificités. Pour Dudon de Saint-Quentin, les Bretons sont *truces*, farouches, voire sauvages²⁹. Les Bretons, même s'ils ont leurs faiblesses, se battent bien en général, mais cette qualité s'accompagne d'une certaine sauvagerie et les Normands doivent compter avec cette violence particulière de leurs voisins. Guillaume de Poitiers n'hésite pas à affirmer que *Franciam tamen et Britanniam, quanto nobis viciniore, tanto ardentius infestas*³⁰. L'autre, même et surtout parce qu'il est voisin, inquiète. Ce thème est brillamment développé par ce même auteur dans un long passage qui se veut un morceau de bravoure.

«Cet homme [Conan], d'un tempérament très violent et d'un âge plein de fougue était grandement servi par la fidélité d'un pays largement étendu et, plus qu'il n'est croyable, rempli de guerriers. Car, en ces contrées, un seul chevalier en engendre cinquante, ayant en partage, à la manière des barbares, dix épouses ou davantage : c'est là un trait qu'on rapporte des anciens Maures ignorants de la loi divine et de la chasteté des mœurs. Cette multitude s'adonne principalement aux armes et à l'art équestre ; elle se détourne de la culture des champs ou de celle des mœurs.

²⁷ Les images sont analysées par M. Brand'Honneur en relation avec les textes et il montre que ces trois scènes sont bien improbables. Rennes ne fut pas prise et il n'est pas sûr que l'armée normande vint sous ses murs, Conan ne peut s'enfuir de Dol qu'il n'eut sans doute pas le temps de prendre et il est pour le moins étrange que Guillaume de Poitiers ne parle pas de Dinan. La tapisserie se révèle bien ici une mise en scène de l'histoire en fonction d'une volonté de glorification de Guillaume, BRAND'HONNEUR, M., *op. cit.*, p. 115.

²⁸ *Ecce igitur hac saevitia perterrita vertuntur pedites pariter atque equites Britanni, et quotquot auxiliares in sinistro cornu*, GUILLAUME DE POITIERS, p. 188-190.

²⁹ DUDON DE SAINT-QUENTIN, p. 184.

³⁰ GUILLAUME DE POITIERS, p. 68.

Elle vit de lait en abondance, de pain avec parcimonie. De gras pâturages nourrissent les troupeaux, en de vastes espaces, où la moisson est à peu près inconnue. Lorsqu'ils ne sont pas occupés à la guerre, ils vivent de rapines, de brigandages, de guerres domestiques, ou s'y exercent. Ils courent aux combats avec une ardeur joyeuse ; dans la lutte, ils frappent avec fureur. Accoutumés à repousser [l'ennemi], ils cèdent difficilement. La victoire et la gloire acquises au combat sont l'objet de grandes réjouissances et d'une excessive fierté ; ils aiment s'arracher les dépouilles de ceux qu'ils ont tués, c'est pour eux un honneur ou un plaisir»³¹.

Cette véritable diatribe précède le récit de l'expédition de Guillaume le Conquérant contre Conan II, en 1064. Elle semble offrir un tableau général du peuple breton pris sur le vif, or, il n'en est rien et l'auteur accumule plutôt les poncifs puisés dans ses lectures pour abaisser un ennemi. Très nettement, on décèle les traces d'un autre texte tout aussi corrosif, celui de l'auteur carolingien : Ermold le Noir et plus vaguement, sans doute, les bribes de toute une littérature sur les barbares qui pourrait remonter aux auteurs romains³². R. Foreville, dans son édition, renvoie à Salluste et, bien sûr, César. On pourrait rajouter Tacite mais rien n'interdit de penser que se joignent à ces références savantes toute une série d'idées reçues qui pouvaient circuler de façon très commune. Il s'agit moins de décrire que de dénigrer. Sans doute ne faut-il pas parler de haine au sens strict mais un tel texte serait à rapprocher des invectives obligatoires qui inaugurent tout combat et dont on peut retrouver sans peine la trace dans les chansons de geste où, avant de s'affronter, les héros s'injurient copieusement selon un code parfaitement élaboré. Tout est réuni pour discréditer un peuple pris dans son ensemble mais il devient alors possible d'identifier ce qui est négatif aux yeux des contemporains.

La Bretagne est abondamment peuplée en raison des mœurs de sa population. La polygamie est de règle si bien qu'un guerrier en enfante un grand nombre. Ermold le noir déjà dénonçait des mœurs non conformes, mais il parlait d'inceste. En cette fin du XI^e siècle, l'argument est adapté aux débats de l'époque et porte plus loin qu'il n'y paraît au premier abord. En effet, la polygamie renvoie aux Maures, accuser les Bretons d'être des

³¹ *Idem*, p. 109-111.

³² Ermold le Noir, clerc de l'entourage de Louis le Pieux écrit un long poème épique dont un passage est consacré à une expédition contre les Bretons. C'est l'occasion d'un développement extrêmement négatif sur ce peuple dont on peut rapporter l'extrait suivant « Cette nation perfide et insolente, a toujours été rebelle et dénuée de bons sentiments. Traïtresse à sa foi, elle n'est plus chrétienne que de nom, car d'œuvres, de culte, de religion, plus de trace. Nul égard pour les enfants, ni pour les veuves, ni pour les églises ; le frère et la sœur partagent le même lit ; le frère prend l'épouse du frère ; tous vivent dans l'inceste et le crime... », traduction par E. Faral citée par CHÉDEVILLE, A., « *L'Ille-et-Vilaine des origines à nos jours* », p. 87.

Sarrasins alors que se dessine l'esprit de croisade, les place non seulement en position d'adversaires, mais aussi en dehors de la Chrétienté pour les associer à l'ennemi par excellence. Bien plus, le non respect des règles de la monogamie se situe au cœur du débat grégorien qui tente d'imposer un nouveau modèle d'union, un mariage monogame et indissoluble³³. Les Bretons se retrouvent donc en dehors de l'Église à tous les points de vue. L'accusation ne manque pas de mauvaise foi quand on sait que l'expression «mariage à la normande» désigne une forme codifiée du concubinage.

De telles pratiques d'union trahissent le barbare, ce que confirme la description du mode de vie. Si l'accent porté sur l'élevage et le lait n'est peut-être pas inexact, cela ne résulte pourtant pas de l'observation mais bien plutôt du cliché traditionnel qui définit le barbare, c'est une citation quasi littéraire du *De bello gallico* concernant les Germains : «Ils n'ont point de goût pour l'agriculture ; leur alimentation consiste pour une grande part en lait, fromage et viande»³⁴. Le breton n'aime donc guère ou ne sait pas cultiver et préfère le lait au pain, nourriture par excellence de l'homme «civilisé». Dans la même veine et citant toujours César, Guillaume de Poitiers lui prête une vie de brigandage, de carnages et de guerres³⁵. Ce mode de vie exclut donc quasiment de la vie sociale un être qui n'est pas loin de l'état de nature. Nous sommes renvoyés aux peuples germaniques qui hantaient les forêts profondes et, logiquement, les Bretons qui vivent comme eux possèdent leur ardeur guerrière et leur férocité.

On reconnaît leur valeur au combat, ce qui ne cadre guère avec la couardise supposée de Conan mais c'est le caractère majeur des barbares et il faut bien valoriser les qualités guerrières de l'adversaire pour rehausser le prestige du futur vainqueur normand... «À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire» ! Déjà, Dudon de Saint-Quentin soulignait l'ardeur bretonne au combat, par exemple, et le fait ne manque pas d'intérêt, quand au début du XI^e siècle, une expédition de Normands païens venus tenter une expédition dans la région de Dol est farouchement rejetée³⁶. Leur fierté excessive, leur dispute du butin ne font que compléter dans la terrible fresque de Guillaume de Poitiers un portrait déjà bien chargé.

³³ DUBY, G., *Le chevalier, la femme et le prêtre*, Paris, 1981.

³⁴ CÉSAR, *De bello Gallico*, VI, 22, trad. RAT, M., éd. Garnier Flammarion, p. 132.

³⁵ [...] *Cum vacant a bello, rapinis, latrocinii, caedibus domesticis alutur sive exercentur*, GUILLAUME DE POITIERS, p. 44.

³⁶ [...] *venientes Britones continuo atrociter irruunt super hostes*, GUILLAUME DE JUMIÈGES, éd. VAN HOUTS, E., t. 2, p. 24.

Quelques lignes plus loin, le récit de l'expédition de 1064 laisse voir un tableau peu flatteur de la région, parlant de contrées désertes, faméliques, inconnues et peu fertiles³⁷. Certes, les marais de Dol ne sont pas encore mis en valeur et les pillages des guerriers font fuir mais cela ne suffit pas à justifier cette description si péjorative. Un adjectif trahit sans doute l'essentiel : ce sont des terres inconnues, ce qui étonne de la part de gens voisins mais nous éclaire sur le tissu de préjugés décliné précédemment.

Si l'essentiel de ce discours provient, avant tout, de l'héritage culturel d'un clerc aux vastes lectures, il n'en est pas moins remarquable que seuls les Bretons font l'objet d'une telle description. Faut-il y voir le poids du passé carolingien, l'importance des conflits normanno-bretons ? Sans doute, mais il n'est pas impossible, dans ce cas, de percevoir chez Guillaume de Poitiers l'étonnement et, sans doute plus, l'incompréhension, face à un peuple qui se distingue fortement par sa langue et beaucoup moins par ses habitudes, à cette époque. C'est peut-être là l'étrangeté celtique qui est cernée par l'historien, les Bretons tranchent fortement sur les habitants des autres principautés et cela est sans doute accentué par l'éloignement de la basse Bretagne par rapport aux Normands.

Les variations du regard : les voisins

Cependant, une ère nouvelle se dessine déjà. Des relations moins conflictuelles vont déterminer une vision sinon plus exacte, du moins plus sereine. Des Bretons, comme bien d'autres, intéressés par le butin, participent à l'expédition de Guillaume le Conquérant contre l'Angleterre, les ennemis se transforment, au moins partiellement en alliés. La familiarité provoque alors une meilleure connaissance et, consécutivement, une certaine remise en cause des visions les plus négatives³⁸.

Des guerriers plus humains

Certes, les relations ne deviennent pas idylliques et les conflits continuent. Alain Fergent doit encore reconnaître la suzeraineté normande mais les affrontements se calment, surtout sous le règne de ses successeurs. Sous Henri II Plantagenêt, au XII^e siècle, la situation a bien changé. Le roi a du mal à imposer son autorité à des seigneurs particulièrement remuants mais cet esprit de révolte contre le Plantagenêt n'est pas une spécificité bretonne et, dans toutes les possessions de ce roi, se multiplient les rébellions. Parmi les historiens normands, Robert de Torigni, par exemple, favo-

³⁷ [...] *per regiones vastas, famelicas, ignotas*, GUILLAUME DE POITIERS, p. 45.

³⁸ NEVEUX, Fr., *op. cit.*, chap. V, 3^e partie, CHÉDEVILLE, A. et TONNERRE, N.-Y., *La Bretagne féodale (XI-XIII siècle)*, 1987, p. 62-72, 78-82.

rable au roi pourtant, a des phrases beaucoup plus mesurées. Il décrit les combats et brosse en quelques mots la véritable terreur du vicomte de Léon qui voit tomber et brûler un à un ses châteaux mais il n'en fait pas un sauvage ou un monstre et Raoul II de Fougères, l'un des meneurs de la grande révolte de 1173, et des plus dangereux, a droit à tous les égards dus à son rang³⁹. Malgré son refus de prêter serment de fidélité au roi, puis ses expéditions contre les châteaux de Saint-James, Le Teilleul et Combourg ce n'est qu'un baron révolté, non un barbare⁴⁰.

Les descriptions vraiment négatives semblent réservées à des cas particuliers, encore celui de Gilduin de Dol est-il, sans doute, fortement relu par Ordéric Vital. Ce personnage est présenté comme un pillier des biens de l'abbaye du Mont Saint-Michel qui terrorise les paysans. La vengeance divine suscite l'intervention d'un parti de chevaliers normands qui, se faisant les agents de la volonté de Dieu, tuent le funeste personnage. Certes, les Normands ont le beau rôle face au parti breton mais Gilduin est traité ici en vassal indélicat ou en seigneur rapace, sa qualité de breton bien qu'affirmée n'est pas mise en avant pour dénoncer ses méfaits⁴¹.

Par contre, la participation à des combats communs provoque une réelle modification de la vision normande. Beaucoup de Bretons se mettent au service du duc normand, tel Hervé le Breton chargé par Guillaume le Conquérant de mater la révolte du Maine en 1083-1085⁴². D'autres, ou les mêmes, participent à l'expédition contre l'Angleterre et s'y installent ; quelques grands aristocrates et beaucoup de chevaliers de modeste origine composent cette émigration. Dans le *Domesday Book*, 5 % des fiefs sont tenus par des Bretons qui s'intègrent dans les cadres normands de domination ; la famille de Gaël, en partie d'origine anglaise, avait même des intérêts dans l'île avant 1066⁴³. Alain de Bretagne, Geoffroy de La Guerche,

³⁹ *Inde perrexit rex Henricus in Britanniam, et subdidit sibi omnes Britannos, etiam Leonenses ; nam Guihunmarus, filius Hervei vicecomitis Leonensis, cujus filiam comes Eudo habebat in conjugium, datis obsidibus summisit se regis, terrore exanimatus, cum videret castrum suum munitissimum combustum et captum, et alia nonnulla vel capta vel reddita*, ROBERT DE TORIGNI, t. 1, p. 367.

⁴⁰ *Ibidem*, t. 2, p. 42-44. A. Chédeville en propose une traduction dans «L'Ille-et-Vilaine...», *op. cit.*, p. 98-99.

⁴¹ *Eodem tempore Britones quorum caput ad nefas perpetrandum Gelduinus Dolensis erat surrexerunt, et in terram Sancti Michaelis arcangeli de periculo maris et in finitimas possessiones irruerunt... Porro Normanni fortiter in eos irruerunt atque Britones terga vertentes persecuti sunt et Gelduinus priusquam suis commilitonibus adiungerentur occiderunt*, ORDÉRIC VITAL, t. VI, p. 492.

⁴² *Rex autem ut Herveum Britonem quem magistrum militum constituerat...*, ORDÉRIC VITAL, t. III, p. 120.

⁴³ KEATS-ROHAN, K., «Le rôle des Bretons dans la politique de colonisation normande de l'Angleterre (vers 1042-1135)», *MSHAB*, t. LXXIV, 1996, p. 182-183.

Raoul de Fougères et beaucoup de petits chevaliers détiennent des biens et font souvent souche sur cette terre d'accueil. K. Keats-Rohan a montré qu'il s'agissait de groupes assez bien constitués et liés au roi d'Angleterre comme ceux des Ponthièvre et des Dol et Fougères. Henri I^{er} soutient la fortune de ceux qui l'ont aidé, en particulier celle des Boterel de Lamballe liés aux Dol⁴⁴. Cette diaspora bretonne en terre normande ne peut que contribuer à la modification du jugement traditionnel porté sur l'ensemble des Bretons, ils deviennent plus proches. Si l'origine de ces immigrés est éventuellement signalée, il n'en est pas fait grand cas et ils sont considérés comme des membres de l'aristocratie, au même titre que les autres. Des manifestations de chauvinisme peuvent pourtant se faire jour. Dans une complexe affaire de succession, le neveu, héritier légitime mais breton, se voit préférer un bâtard bien normand. Guillaume de Gaël est ainsi rejeté de ses prétentions à l'honneur de Breteuil et Ordéric Vital en précise bien la raison⁴⁵.

Les participations aux croisades, assez nombreuses et en communauté souvent avec des Normands, créent aussi un rapprochement de premier plan que souligne le même Ordéric Vital. Cécile, veuve de Tancrede, fait chevaliers et équipe un groupe de combattants où Gervais le Breton, fils du vicomte de Dol, est mêlé à des Normands et la vaillance de la troupe sauve Antioche⁴⁶.

On aboutit alors à une révision complète des jugements portés et, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, Wace chante, sous le nom erroné d'Alain Fergent, la fougue d'Alain le Roux à la bataille d'Hastings :

*Bien se combat Alains Ferganz,
Chevalier fu proz e vaillanz...*

*Les Bretons vait od sei menant
Des Engleis fait damage grant...*

Li cuens Alains de Bretagne

Bien ferit od sa cumpaigne

Cil il ferit cume barum

Multi le firent bien Bretun...⁴⁷

⁴⁴ KEATS-ROHAN, K., *op. cit.*, p. 181-215.

⁴⁵ *Nepotes eius, Guillelmus de Guader et Rainaldus de Graceio succedere illi contenderunt, sed Normanni Eustachium de concubina filium eius susceperunt, quia compatriotam nothum quam Britonem seu Burgundionem liberum praesse sibi maluerunt*, ORDÉRIC VITAL, t. VI, p. 40.

⁴⁶ *Sicilia quoque Philippi regis Francorum filia quae Tancredi uxor fuit, Geruasium Britonem Haimonis Dolensis vicecomitis filium militem fecit. ; aliosque plures armigeros militaribus armis contra paganos instruxit... sed preveniente Deo permanus paucorum fidelium a repagulis Antiochenis penitus repulsi sunt*, ORDÉRIC VITAL, t. VI, p. 108.

⁴⁷ WACE, *Roman de Rou*, cité par KEATS-ROHAN, K., *op. cit.*, p. 191, n. 41.

Le jugement, positif désormais, va de pair avec la fréquence des allusions aux guerriers bretons : s'ils sont moins féroces qu'auparavant, ils fournissent de nombreuses troupes stipendiées aux rois d'Angleterre que citent souvent Ordéric Vital⁴⁸. Les Bretons sont souvent des guerriers, et plutôt vaillants, mais il n'y a plus là une véritable originalité et ils ont perdu leur sauvagerie, au moins dans les mots.

Une Bretagne religieuse et mystérieuse

Par contre, d'autres aspects semblent s'attacher désormais plus spécifiquement à la Bretagne, en particulier en matière religieuse, et là, sans surprise, s'impose Ordéric Vital. La province semble attirer, plus que d'autres, la présence de saints et de miracles. Plusieurs saints ou auteurs d'actes remarquables, bien désignés comme bretons, sont cités et font même l'objet de développements importants. L'évêque d'Ely en Angleterre, Hervé Le Breton, intervient dans la révélation d'un prodige. Il fait abattre une vache pleine qui se révèle porteuse de trois porcelets, signe interprété par un pèlerin de Terre Sainte comme un présage funeste annonçant des décès dans l'entourage royal⁴⁹. Un autre Breton opère une conversion exemplaire. Geoffroy qui s'était adonné au brigandage durant ses jeunes années, inspiré par Dieu, changea radicalement de vie et se mit au service de l'abbaye de Saint-Évroul avec son fils. Surpris par une tempête de neige en transportant le pain nécessaire pour la messe, grâce à la protection de Dieu, ils traversent la Risle sans encombre et surtout sans que le pain soit mouillé, véritable réitération de la traversée de la Mer Rouge⁵⁰.

Dans une autre page, le diable apparaît en Bretagne à une femme qui vient d'accoucher. Il se fait passer pour son mari et lui apporte un repas. Démasqué, il sera chassé par de l'eau bénite lors d'une seconde apparition⁵¹. Les faits cités précédemment conduisent à se demander si la localisation de ce dernier prodige en Bretagne est vraiment le fruit du hasard, ces miracles touchent de préférence des ressortissants de la province. Bien sûr, invoquer la proximité géographique peut offrir un début d'explication mais l'enquête historique menée par Ordéric Vital couvre l'espace occidental.

⁴⁸ ORDÉRIC VITAL, t. VI, p. 190, 468.

⁴⁹ *Apud Eli a quodam rustico empta est pregnans vacca, et iussu Heruei Britonis eiusdem diocesis episcopi mactata est et aperta, sed mirum dictu tres porcelli pro uitulo reperti sunt in ea. Hoc nimirum quidam Ierosolimitanus qui forte de mercato animal deducenti obuiarat intimaui, et episcopo aliique astantibus addidit quod tres eodem anno sullimes personae de potestate Henrici morerentur, plurimae postmodum tribulationes acerbae sequerentur, ibidem, t. VI, p. 187-189.*

⁵⁰ *Ibid.*, t. IV, p. 342-344.

⁵¹ *Tunc in Britannia cuidam mulieri post partum decubanti diabolus apparuit, et in specie viri sui a quo petierat escas detulit...*, *ibid.*, t. VI, p. 186.

Son intérêt manifeste pour la vie religieuse bretonne culmine avec l'épisode de saint Judoc (saint Josse) auquel il n'hésite pas à consacrer six pages pour sa vie et ses miracles, le plus long passage consacré à un saint, après saint Évrout évidemment privilégié. L'historien ne fait cependant pas œuvre originale, il reprend et résume en prose rimée les éléments des *Vitae* antérieures et d'une translation des reliques⁵². Frère du roi Judicaël, Josse refusa la couronne royale et vécut en ermite dans le nord de la France où son culte s'est répandu par la suite⁵³. Le texte précise soigneusement les origines bretonnes et royales du héros mais ce long dossier manifeste d'abord un souci très concret, Saint-Évrout venant d'acquérir le prieuré de Parnes qui conserve les reliques de saint Josse⁵⁴. Pourtant, l'importance du passage, l'intérêt évident consacré à sa rédaction dénote, au moins, une attention soutenue à l'hagiographie bretonne.

Finalement, sans souligner à chaque fois le caractère breton, l'historien normand recense bon nombre d'événements miraculeux, de prodiges et de saints dans l'espace breton. Ce trait se renforce quand il prend connaissance du travail de Geoffroy de Monmouth, *L'Historia regum Britanniae*, et l'utilise dans son œuvre pour relater les prophéties de Merlin. Certes, Ordéric Vital qui n'oublie pas ses origines saxonnes sait replacer cela dans un contexte britannique, parlant de *Britones* bien situés dans la Bretagne insulaire, mais quand on sait le succès que va connaître la matière de Bretagne et la légende arthurienne, il est inévitable, au XII^e siècle, de penser aussi à la petite Bretagne qui a accueilli le peuple breton⁵⁵. Ainsi devient-elle porteuse d'une formidable référence au merveilleux qui établit son prestige et transforme nettement la vision développée au siècle précédent.

* * *

Les historiens normands des XI^e-XII^e siècles livrent donc des Bretons une image contrastée, largement dépendante de leur époque, du contexte politique, de leur culture, de leurs préjugés mais aussi d'un minimum de connaissance de l'autre qui se révèle un proche voisin. Bien sûr, les Bretons se réduisent dans leur vision à l'élite guerrière et religieuse, le peuple y est plus que discret.

⁵² POULIN, J.-C., «La réécriture dans l'hagiographie bretonne (VIII^e-XII^e siècles)» dans HEINZELMANN, M. et GOULET, M., dir., *La réécriture hagiographique dans l'Occident médiéval, transformations formelles et idéologiques, Beihefte der Francia, band 58*, 2003, p.145-194.

⁵³ MERDRIGNAC, B., «Judicaël et Josse», RICHÉ, P., dir., *Histoire des saints et de la sainteté chrétienne*, t. IV, *Les voies nouvelles de la sainteté (605-814)*, Paris, 1986, p. 168-176.

⁵⁴ Département de l'Oise.

⁵⁵ ORDÉRIC VITAL, t. VI, p. 380-389. Voir CHAUOU, A., *op. cit.*

Dans l'ensemble, d'une façon un peu surprenante, les Bretons sont plutôt moins présents dans leurs œuvres que ce que l'on pourrait espérer, hormis les cas de guerre. Néanmoins, ils figurent assez souvent et la plupart du temps avec une caractérisation, exacte ou pas, plus forte que celle accordée aux autres voisins. Peu ou mal connu, le Breton apparaît quand même doté d'une suffisante originalité pour être affublé d'un certain nombre d'idées préconçues.

La vision évolue cependant. Une première période marquée par l'affrontement accompagné d'une grande méconnaissance provoque des écrits négatifs et sans appel : le Breton est, à la fois, l'autre avec toute l'inquiétude que provoque son étrangeté et l'adversaire avec qui il faut se mesurer sur le champ de bataille. Ensuite, des relations moins belliqueuses et des actions communes atténuent les craintes et conduisent à des vues plus positives. Le champ de curiosité fort vaste d'un Ordéric Vital qui sait dépasser le monde guerrier impose un autre regard. À côté d'une Bretagne toujours guerrière mais peu différente en cela des autres provinces, se fait jour une Bretagne plus mystérieuse, refuge des légendes et terre des saints, image appelée à un bel avenir.

Daniel PICHOT

CRHISCO, RENNES 2

En collaboration avec Renaud Latteur

RÉSUMÉ

Les historiens normands des XI^e et XII^e siècles parlent assez souvent dans leurs œuvres de la Bretagne et des Bretons mais en quels termes ? À partir d'un corpus où se distinguent surtout Guillaume de Poitiers et Ordéric Vital, cette étude essaie non pas de reprendre l'étude des rapports agités des deux peuples voisins mais de mettre en évidence l'image que les historiens normands donnent des Bretons. Au fil des pages, ils offrent un portrait de l'autre, plein de clichés qui révèlent souvent des schémas de pensée et des pratiques sociales.

Bien que proches, ils connaissent mal la Bretagne, surtout la plus occidentale, de langue celtique, mais ils identifient bien un peuple original dont l'étrangeté, sans parler des guerres, suscite les pires poncifs. Les choses évoluent cependant au gré des enjeux politiques mais aussi des informations plus précises.

D'une vision négative bien mise en évidence par les diatribes de Guillaume de Poitiers qui voit dans les Bretons un peuple de barbares en révolte contre la puissance normande, on passe progressivement à une approche plus apaisée. Les historiens du XII^e siècle, moins impliqués dans les choix politiques décrivent des Bretons mieux intégrés dans les cadres sociaux et sous leur plume, surtout celle d'Ordéric Vital, la Bretagne tend à prendre des couleurs plus religieuses, voire mystérieuses.